



COMMISSION THÉMATIQUE N°4

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DE LA HAUTE-SOMME

*Méthodologie de l'état des lieux et
du diagnostic*

DOCUMENT de TRAVAIL

SOMMAIRE

Préambule.....	2
1. OBJECTIFS.....	2
2. PERIMETRE DE TRAVAIL	3
3. CONTENU DE L'ETAT DES LIEUX.....	3
4. DEROULEMENT ET SUIVI.....	5
4.1. La collecte et l'analyse des données	5
4.2. La synthèse des données	5
4.3. Les réunions	5
4.4. Les dossiers	6
Annexe 1: Membres de la Commission « Activités économiques »	7

METHODOLOGIE

ÉTAT DES LIEUX - ACTIVITES ECONOMIQUES

Préambule

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comprend trois phases majeures :

- ✓ la phase préliminaire : délimitation du périmètre du SAGE et constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- ✓ la phase d'élaboration : état des lieux, diagnostic global, tendances et scénarii, choix de la stratégie, propositions d'actions et validation ;
- ✓ la phase de mise en œuvre et de suivi du SAGE.

L'**état des lieux** est la première étape de la phase d'élaboration. Il débute par l'analyse de l'existant en termes d'usages et de milieux, puis il est suivi du diagnostic du territoire.

Il permet d'engager un processus de réflexion et de progression collective sur l'ensemble du territoire du SAGE. La CLE doit disposer d'informations suffisantes pour juger et décider des actions à mettre en place. L'état des lieux donne une vision globale de l'état du bassin versant et constitue une base de travail et de dialogue.

Le SAGE doit répondre aux objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Artois-Picardie (approuvé le 20 décembre 1996 et en cours de révision). Sur le territoire de la Haute-Somme, il doit permettre d'atteindre le bon potentiel écologique des cours d'eau du bassin versant d'ici 2015.

1. Objectifs

L'objectif est de réaliser une synthèse et un agencement des données existantes, ainsi qu'une étude prospective sur les activités économiques présentes sur le territoire du SAGE.

Pour cela, la Commission, appuyée par l'animateur du SAGE, devra :

- ✓ caractériser les activités économiques pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la qualité de l'eau et des milieux naturels ;
- ✓ définir les enjeux du territoire en matière d'activités économiques et identifier les principales pistes d'actions ;
- ✓ déterminer les études complémentaires nécessaires à une meilleure connaissance de ces activités et de leur fonctionnement.

Le sujet de l'état des lieux sera replacé dans son contexte réglementaire, que ce soit au niveau européen, national ou local. Les conclusions et les propositions issues de l'état des lieux devront donc être cohérentes avec la réglementation en vigueur.

Rappelons que cette Commission s'inscrit dans un ensemble de 4 Commissions Thématiques :

- ✓ Commission Thématique n°1 : Gestion et protection des milieux naturels
- ✓ Commission Thématique n°2 : Risques majeurs
- ✓ Commission Thématique n°3 : Gestion de la ressource
- ✓ Commission Thématique n°4 : **Activités économiques**

Remarque : certaines problématiques seront abordées de façon transversale par la commission permanente (exemple des activités industrielles et agricoles qui pourront être identifiées dans la Commission « gestion de la ressource – aspect qualitatif »).

2. Périmètre de travail

L'état des lieux concerne le périmètre du SAGE du bassin versant de la Haute-Somme, ce qui ne correspond à aucune entité administrative.

Le territoire s'étend majoritairement sur la Picardie et comprend également quelques communes du Nord-Pas-de-Calais. Le périmètre est basé sur les limites des communes appartenant entièrement ou pour plus de 5 % de leur territoire au bassin versant de la Haute-Somme, soit 264 communes réparties sur 4 départements (Somme, Aisne, Oise et Pas-de-Calais). La superficie du territoire du SAGE est de 1800 km².

3. Contenu de l'état des lieux

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, transposée dans le Code de l'Environnement, déclare d'intérêt général la préservation de l'eau et des milieux aquatiques dans le respect des usages. Or l'eau est une ressource utilisée dans différents domaines économiques. Les activités présentes sur le territoire seront regroupées en trois catégories :

- ✓ les activités touristiques ;
- ✓ les activités de loisirs liées à l'eau ;
- ✓ les activités professionnelles.

Les différents acteurs concernés par le périmètre du SAGE et par les activités économiques seront identifiés et consultés. Il s'agit des acteurs techniques et institutionnels (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, DIREN, Chambres d'Agriculture, Fédérations de pêche et de chasse, etc.) et des acteurs locaux directement concernés (communes, intercommunalités, acteurs du tourisme, etc.).

La liste des membres pouvant apporter leur contribution au travail de cette Commission est présentée en annexe 1.

En ce qui concerne les activités touristiques, l'animateur du SAGE devra collecter les données suivantes :

- la capacité d'accueil (campings, gîtes notamment) du territoire. En ce qui concerne les campings, il sera intéressant de déterminer s'ils sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif ou s'ils disposent d'un système d'assainissement individuel.
- le tourisme avec la problématique liée au développement de l' « Habitat Léger de Loisir » (HLL).
- le développement du tourisme « scientifique » à proximité des plans d'eau et des vallées humides ;
- les problématiques rencontrées comme les surcharges des STEP en période estivale, l'augmentation des prélèvements d'eau en période estivale ou les problèmes d'assainissement avec les campings et/ou les HLL ;
- le patrimoine naturel et culturel (basilique de Saint-Quentin, château de Péronne du 13^{ème} siècle, ruine du château de Ham, musée européen de la guerre 14-18 à Péronne, « P'tit train de la Haute-Somme », etc.).

Pour les activités de loisirs liées à l'eau, l'état des lieux devra traiter les points suivants :

- la pêche en rivières et en plans d'eau avec le site des étangs de la Somme notamment. Présence d'au moins 15 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans la Haute-Somme ;
- la chasse au gibier d'eau ;
- le tourisme fluvial ;
- la baignade ;
- les sports et loisirs nautiques (bases nautiques de Saint-Quentin et Offoy).

Quant aux activités professionnelles, l'animateur du SAGE collectera des données concernant :

- la pêche (pisciculture : production, espèces produites, alimentation en eau, traitement des rejets, etc.) ;
- l'agriculture (très présente sur le territoire du SAGE avec en moyenne 80 % de SAU) : déterminer le type de cultures, la part de SAU et de STH et leur évolution dans le temps, problème de ruissellement et d'érosion des sols, etc. ;
- les industries (localisation, type d'activités, rejets en milieux aquatiques, etc.) ;
- les carrières ;
- les projets de zones d'activités ;
- le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe (VNF).

L'état des lieux fera état des recommandations du SDAGE pour tout ce qui concerne les « activités économiques ».

4. Déroulement et suivi

Quatre étapes sont prévues :

- 1 : recueil et collecte des données (enquête - audit auprès des principaux acteurs) ;
- 2 : synthèse et analyse des données collectées – cartographie ;
- 3 : rédaction de l'état des lieux et du diagnostic ;
- 4 : rédaction et présentation du document final.

4.1. La collecte et l'analyse des données

Etant donné les études déjà menées sur le bassin versant de la Haute-Somme, une partie de la réalisation de l'état des lieux sera bibliographique. Il sera principalement effectué à partir de données existantes. Il faudra mettre des moyens en œuvre afin de collecter ces données auprès des acteurs compétents. C'est pourquoi, des enquêtes, des audits, des questionnaires et des rendez-vous seront organisés avec les organismes compétents et les acteurs locaux. Des visites de terrain seront également nécessaires afin de mieux appréhender le territoire (schémas et photos).

Si certaines données venaient à manquer, des études complémentaires pourraient alors être réalisées.

4.2. La synthèse des données

La synthèse des données collectées doit être suivie de la réalisation de documents cartographiques clairs, permettant de faire ressortir les éléments utiles au diagnostic.

Les cartes à réaliser par l'animateur du SAGE seront, par exemple :

- ✚ situation du tourisme, notamment la capacité d'accueil touristique par commune (voire la localisation des campings) ;
- ✚ la localisation des activités de loisirs liées aux milieux aquatiques et les activités nautiques (bases nautiques, canoë-kayak, etc.) ;
- ✚ la localisation des industries à risque.

4.3. Les réunions

Environ quatre réunions seront organisées avec les membres de la **Commission Thématique** afin de suivre le déroulement de l'état des lieux, soit environ une réunion par trimestre :

- ✓ une première réunion de prise de contact permettant de présenter la méthodologie et les premières données ;
- ✓ une deuxième réunion pour valider les données obtenues et identifier les manques ;
- ✓ une troisième réunion pour présenter les éléments du diagnostic et les enjeux identifiés ;
- ✓ une quatrième réunion pour valider le document final : état des lieux et diagnostic des « activités économiques ».

Si cela est jugé nécessaire, d'autres réunions pourront être organisées avec la Commission Thématique.

A chaque réunion de la **CLE** (au moins deux fois par an conformément au règlement intérieur), l'état d'avancement des différentes Commissions Thématiques sera abordé, ainsi qu'une présentation plus approfondie d'une des Commissions.

Par ailleurs, si besoin, des réunions par territoire géographique ou par catégorie d'acteurs pourront être mises en place afin de traiter des thématiques transversales.

Un diaporama sera réalisé pour chaque réunion.

4.4. Les dossiers

Un document présentant l'état des lieux des activités économiques du bassin versant de la Haute-Somme sera rédigé, ainsi qu'une note synthétique reprenant les principaux enjeux du bassin versant.

L'état des lieux comprendra :

- un **rapport écrit** : présentation du périmètre du SAGE, méthodologie employée, résultats obtenus, diagnostic réalisé, identification et hiérarchisation des enjeux. Les tableaux synthétiques des données devront principalement être présentés en annexes. Une page sera consacrée aux sources bibliographiques. Une autre page sera consacrée aux personnes sources ayant fourni des données.
- un **atlas cartographique** (planches A4) comprenant toutes les cartes nécessaires à la compréhension de l'état des lieux. Exemples d'intitulés de cartes thématiques : « Capacité d'accueil touristique », « Loisirs liés aux milieux aquatiques », etc.

Lors des réunions, des documents de travail seront rédigés et envoyés aux invités deux semaines avant la réunion. Suite aux réunions des comptes-rendus seront envoyés aux participants.

Annexe 1: Membres de la Commission « Activités économiques »

Présidente : Madame Valérie KUMM, représentante du Conseil Régional Picardie

Membres :

Appartenant à la CLE :

- Agence de l'Eau Artois Picardie
- Conseil Régional Picardie
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Conseil Général 80
- Conseil Général 02
- Conseil Général 60
- Conseil Général 62
- DISEMA 80
- MISE 02
- DIREN Picardie
- CRCI Picardie
- Maires
- EPCI
- Fédération de pêche 80
- Fédération de pêche 02
- Fédération de chasse 80
- Fédération de chasse 02
- Acteurs du tourisme (offices du tourisme)
- Associations sport d'eau et de loisirs

Hors CLE (pouvant être associés) :

- DIREN Nord-Pas-de-Calais
- DDAF 80
- DDAF 02
- DDAF 60
- DDAF 62
- DISEMA 60
- MISE 62
- Chambre Agriculture 80
- Chambre Agriculture 02
- Chambre Agriculture 60
- Chambre Agriculture 62
- DDASS 80
- DDASS 02
- DDASS 60
- DDASS 62
- DRIRE Picardie et Nord-Pas-de-Calais
- Fédération de pêche 60
- Fédération de pêche 62
- Fédération de chasse 60
- Fédération de chasse 62
- CRCI Nord-Pas-de-Calais
- VNF
- AAPPMA du territoire
- Associations de propriétaires riverains (association Syndicale des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la vallée de la Haute Somme).